Comité pour l’élimination de la discrimination  
à l’égard des femmes

**Vingt-troisième session**

12-30 juin 2000

\* CEDAW/C/2000/II/1.

Point 5 de l’ordre du jour provisoire\*

**Moyens d’appliquer l’article 22 de la Convention**

**sur l’élimination de toutes les formes de discrimination**

**à l’égard des femmes**

Rapport présenté par les institutions spécialisées   
des Nations Unies sur l’application de la Convention   
dans les domaines relevant de leur compétence

Note du Secrétaire général

Additif

Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science  
et la culture

1. Au nom du Comité, le 12 avril 2000, le Secrétariat a invité l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) à soumettre au Comité, au plus tard le 15 mai 2000, un rapport sur les informations qui lui avaient été fournies par les États, au sujet de l’application de l’article 12 et d’articles connexes de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, lesquelles viendraient compléter celles qui figuraient dans les rapports des États parties à la Convention que le Comité devait examiner à sa vingt-troisième session. L’annexe à la présente note contient un aperçu, établi par l’UNESCO, de la situation dans les pays.
2. Le Comité a également demandé d’autres informations sur les activités, programmes et décisions de l’UNESCO visant à favoriser l’application de l’article 12 et d’articles connexes de la Convention.
3. Le rapport qui figure en annexe est présenté à la demande du Comité.

Annexe

Rapport de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation,  
la science et la culture au Comité pour l’élimination  
de la discrimination à l’égard des femmes  
lors de sa vingt-troisième (juin 2000)

I. Introduction

1. Le Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes tiendra du 12 au 30 juin 2000, au siège de l’ONU à New York, sa vingt-troisième session, au cours de laquelle il examinera les rapports des pays ci-après : Autriche, Cameroun, Cuba, Iraq, Lituanie, République de Moldova et Roumanie.
2. Conformément à l’article 22 de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, les institutions spécialisées sont invitées à soumettre des rapports sur l’application de la Convention dans les domaines relevant de leur compétence et à communiquer des informations sur les activités, programmes et politiques récemment mis en oeuvre par l’UNESCO, pour promouvoir l’application de l’article 10 et des articles connexes de la Convention. On trouvera à la section II du présent rapport des informations sur la contribution de l’UNESCO à l’application de la Convention dans les domaines relevant de sa compétence et à la section III des informations sur les dispositions que l’UNESCO a prises pour appliquer la Convention dans les pays dont le rapport est examiné.

II. Contribution de l’UNESCO  
à l’application de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination  
à l’égard des femmes  
dans les domaines  
relevant de sa compétence

1. On met actuellement au point la communication de l’UNESCO qui figurera dans le rapport que le Secrétaire général des Nations Unies présentera à la session extraordinaire de l’Assemblée générale (5-9 juin 2000) sur l’application des engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995). Le premier projet du rapport intitulé  *Partnership is Power: Women and Men for Gender Equality, A Preliminary Overview,* établi par l’Unité de l’Organisation pour la promotion de la condition de la femme et de l’égalité des sexes a été distribué à la trentième session de la Conférence générale ainsi qu’aux bureaux extérieurs et à des organisations non gouvernementales (plus de 4 000 exemplaires distribués en anglais et en français). Un rapport plus détaillé sera distribué lors de la cent cinquante-neuvième session du Conseil d’administration, et comprendra notamment une évaluation des efforts déployés par l’UNESCO pour appliquer les cinq résolutions relatives aux femmes et à l’égalité entre les sexes adoptées par cette conférence générale.
2. En tant qu’organisme chef de file responsable de l’application de l’article 10 (sur l’éducation) de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, l’UNESCO s’emploie activement à mobiliser un vaste appui à la Convention et aux activités en faveur de l’égalité entre les sexes. Dans ce contexte, l’Unité pour l’égalité entre les sexes a publié en 1998 le « Passeport pour l’égalité », présentation personnalisée sous un format de poche de la Convention. Cet instrument s’est avéré si efficace pour familiariser le public avec la Convention et par là-même en encourager l’application à une vaste échelle, qu’une version mise à jour comportant des informations sur le Protocole facultatif (adopté par l’Organisation des Nations Unies en 1999) a été publiée en 1999 en anglais, espagnol, français, portugais, hindi, urdu et swahili. On mettra sous peu la dernière main aux versions arabe, chinoise et russe. Au total, 120 000 exemplaires du Passeport ont été imprimés et diffusés par l’intermédiaire de l’UNESCO et des entités de l’ONU (Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), Organisation internationale du Travail (OIT), Division de la promotion de la femme du Secrétariat, Fonds Nations Unies pour la population, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et Fonds des Nations Unies pour l’enfance). Le Bureau de l’UNESCO en El Salvador et l’Unité pour l’égalité entre les sexes ont aussi publié une version populaire de ce passeport en langue espagnole destinée aux analphabètes ou nouvellement alphabétisés. En outre, le Bureau de l’UNESCO à Conakry a fait traduire ces passeports en neuf langues locales pour s’en servir comme outil pédagogique et informer de leurs droits les participants aux ateliers qu’elle organisera avec des organisations non gouvernementales locales.
3. Conformément à l’engagement pris par les chef de secrétariat de toutes les entités de l’ONU (Déclaration du CAC sur l’intégration de l’égalité entre les sexes1), un réseau de coordonnateurs pour les questions relatives aux femmes établi aussi bien au Siège que sur le terrain continue de promouvoir activement la prise en compte des sexospécificités dans les programmes de l’UNESCO. Toutefois, bon nombre de ces coordonnateurs ne bénéficient pas d’un soutien suffisant pour favoriser l’intégration de l’égalité entre les sexes au sein des secteurs. L’Unité chargée de l’égalité entre les sexes multiplie ses efforts pour améliorer la situation et organise en particulier des stages de formation et des activités de sensibilisation à l’intention du personnel tout en mettant au point et en distribuant des instruments pratiques pour prendre systématiquement en compte les sexospécificités (conception des stratégies, manuel illustrant les pratiques optimales, listes de contrôle et d’indicateurs). Il importe d’attirer l’attention du personnel sur le fait que l’intégration d’une démarche soucieuse d’équité entre les sexes est une responsabilité tant individuelle que collective; il conviendrait par ailleurs que les rapports du comportement professionnel des fonctionnaires de rang élevé précisent si ceux-ci ont encouragé comme ils le doivent l’intégration de cette démarche dans les services dont ils sont chargés.

Les filles, les femmes et l’éducation

1. L’alphabétisation et l’éducation de base des filles et des femmes demeurent une préoccupation de l’UNESCO. Bien que des progrès sensibles aient été accomplis sur la voie de l’éducation pour tous, les disparités entre les sexes persistent, qu’il s’agisse de la scolarisation, de l’alphabétisation, de l’accès à l’éducation et de la qualité de l’enseignement. Bien que les taux de scolarisation dans l’enseignement primaire aient considérablement augmenté au cours de ces 20 dernières années, l’écart entre les sexes demeure considérable dans certaines parties du monde. Le Forum mondial sur l’éducation organisé récemment à Dakar (avril 2000), auquel des représentants de 181 gouvernements et de nombreuses organisations non gouvernementales ont participé, a affirmé la nécessité d’éliminer ces disparités entre les sexes dans l’enseignement primaire et secondaire d’ici à 2005 et de parvenir à l’égalité entre les sexes d’ici à 2015, en veillant plus particulièrement à ce que les filles aient pleinement accès et sur un pied d’égalité à l’enseignement de base. Le Plan-cadre d’action adopté à cette occasion montre que les gouvernements participants se sont engagés à atteindre l’objectif d’un enseignement de base de qualité pour tous ainsi que les six objectifs ciblés dont trois portent spécifiquement sur les femmes, les filles et les questions sexospécifiques.

Participation des femmes à la prise de décisions

Les femmes et les communications

1. Le fait que le 8 mars 2000 des femmes aient assumé des responsabilités rédactionnelles dans des centaines d’entreprises médiatiques de par le monde a considérablement stimulé le débat de longue date sur les médias, la société et le rôle des femmes. C’est le Directeur général qui a pris cette initiative en invitant les médias du monde entier à célébrer la Journée internationale de la femme de l’an 2000 en veillant à ce que des femmes journalistes participent à la prise de décisions au plus haut niveau au sein des institutions médiatiques, initiative qui a été appuyée avec enthousiasme par le Secrétaire général de l’ONU, M. Kofi Annan, et de nombreuses personnalités éminentes telles que Mme Mary Robinson, ex-Présidente de l’Irlande et actuellement Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme, M. Boutros Boutros-Ghali en sa qualité de Secrétaire général de l’Organisation internationale de la francophonie, Mme Anna Diamantopoulou, Commissaire européenne chargée de l’emploi et des affaires sociales, Mme Bettina Peters au nom de la Fédération internationale des journalistes, Mme Carole Simpson d’ABC News en tant que co-Présidente de l’International Women’s Media Foundation, Mme Gundel Krauss Dahl, Présidente de l’Association internationale des femmes à la radio et à la télévision et de nombreuses autres.
2. Au total, plus de 1 010 entreprises médiatiques réparties dans 56 pays ont répondu à l’appel du Directeur général. Des milliers de femmes journalistes (entre 6 000 et 8 000) ont exercé des responsabilités rédactionnelles accrues le 8 mars 2000. L’excellente réaction à l’appel du 8 mars de l’UNESCO est donc de bon augure et il est prévu d’en faire une évaluation approfondie en tant que contribution à la session extraordinaire de l’Assemblée générale Beijing +5 (juin 2000).
3. Lors du colloque international de l’UNESCO intitulé *Women and the Media: Access to Expression and Decision-Making* (Les femmes et les médias, l’accès à l’expression et à la prise de décision tenu à Toronto, au Canada, en mars 1995), puis ultérieurement à l’occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, septembre 1995), on a insisté sur la nécessité de veiller à l’égalité entre les sexes dans les médias, non seulement parmi les journalistes mais encore au niveau de la direction. L’un des objectifs stratégiques du Plan d’action de Beijing consiste à favoriser la participation et l’accès des femmes à l’expression et à la prise de décisions au sein des médias par l’intermédiaire de moyens d’information et des nouvelles technologies de communication2. Ce qui est nécessaire pour veiller à ce que des journalistes compétents, quels que soient leur sexe, leur race, leur origine ethnique, etc. assurent le libre courant d’informations indépendantes et pluralistes. On contribuera ainsi à éliminer les stéréotypes sexistes qui prévalent toujours à l’heure actuelle dans la plupart des médias.
4. Cinq ans plus tard, l’équilibre entre les sexes s’est quelque peu amélioré, encore que les postes au plus haut niveau de la direction restent fermés aux femmes. Diverses enquêtes révèlent que 10 % seulement des correspondants sont des femmes; dans les salles de rédaction, les femmes sont sous-représentées aux fonctions de rédacteur et de reporter et elles ne sont généralement pas prises au sérieux en tant que sources d’information. Une situation analogue prévaut dans d’autres institutions importantes – parlement, universités, instituts scientifiques, établissements de recherche, organes directeurs à tous les niveaux, etc. – dans lesquelles les femmes continuent d’être sous-représentées, voire complètement absentes, dans les centres véritables du pouvoir, où sont prises les décisions qui importent le plus telles que la définition des priorités, les affectations budgétaires, la répartition des ressources, les responsabilités, etc. En d’autres termes, un meilleur équilibre entre les sexes dans les rangs subalternes marque certes un progrès, mais ne constitue pas une garantie d’égalité entre les sexes, tant que les femmes ne partagent pas avec les hommes, sur un pied d’égalité, toutes les formes et expressions du pouvoir économique et politique au sein de la société.
5. Les médias et la participation des femmes au pouvoir dans ce secteur jouent un rôle particulièrement important à cet égard. L’influence des médias sur l’opinion, les attitudes et le comportement des individus est un phénomène bien établi sur lequel il est inutile d’insister. On est donc fondé à croire que si les femmes réussissent à percer le plafond de verre dans le secteur des médias, elles faciliteront la tâche aux autres femmes qui s’efforcent d’investir d’autres centres de pouvoir.

III. Mesures prises par l’UNESCO pour appliquer les dispositions  
de la Convention sur l’élimination  
de toutes les formes de discrimination  
à l’égard des femmes, en particulier dans les pays dont les rapports seront examinés à la vingt-troisième session du Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes

Autriche

Statistiques de base

1. Population, en 2000 : population masculine : 4 052 000; population féminine : 4 158 000; population âgée de 15 à 49 ans, en 2000 : hommes : 2 183 000, femmes : 2 014 000. Taux de scolarisation brut des garçons dans l’enseignement primaire et secondaire en 1996 : garçons :103; filles : 101; taux de scolarisation net dans l’enseignement primaire en 1996 : garçons : 86, filles : 89.

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l’UNESCO pour 1998/99

Les femmes, la science et la technique

1. L’UNESCO a organisé une série de consultations régionales dans le monde entier sur la question des femmes et de la science en vue de la Conférence mondiale sur les sciences (Budapest, 26 juin-1er juillet 1999). L’Autriche a pris part au Forum régional européen, qui a été organisé par le Comité national slovène pour l’UNESCO (Bled (Slovénie), 5-7 novembre 1998). De nombreuses conclusions auxquelles il a abouti insistaient sur l’importance que revêtait la participation des femmes dans les domaines de la science et de la technologie en tant que condition préalable au développement durable.

Renforcement des capacités régionales  
– promotion des pratiques culturelles

1. Dans le cadre du programme des bourses pour artistes UNESCO-Archberg, et en collaboration avec la Chancellerie fédérale de l’Autriche et l’International Summer Academy Semmering, de jeunes artistes des deux sexes, venant de divers pays – Inde (2), Afrique du Sud (1), Argentine (3), Pérou (2) et République démocratique du Congo (1) – ont pris part à un programme visant à renforcer les capacités régionales et à promouvoir les pratiques culturelles.

Politique générale de coopération en faveur du développement

1. Le Ministère des affaires étrangères est chargé de la coopération avec le système des Nations Unies. L’acheminement d’une importante partie de l’aide publique au développement de l’Autriche est confié à des organisations non gouvernementales. Le programme de coopération autrichien dont l’éducation est l’une des grandes priorités comporte aussi un certain nombre d’activités ne visant pas au premier chef le développement (crédits à l’exportation, aide aux réfugiés et aide financière aux étudiants des pays en développement). Les principales zones géographiques visées continuent d’être l’Europe orientale et l’Europe centrale. Au cours de l’année 1998, l’Autriche a principalement contribué aux programmes de l’UNESCO ci-après : programmes des experts associés, Institut international de planification de l’éducation, Fonds du patrimoine mondial et le Fund for Knowledge of Human Rights.

Cameroun

Statistiques de base

1. Population, 2000 : population totale : 15 085 000; population masculine : 7 500 000; population féminine : 7 585 000; population âgée de 15 à 49 ans, en 2 000 : population masculine 3 441 000; population féminine : 3 478 000. Taux d’analphabétisme des adultes (estimations pour 2000) : hommes et femmes confondus : 24,1 %; hommes : 17,9 %, femmes : 30 %. Taux de scolarisation brut dans l’enseignement primaire et secondaire en 1994 : garçons : 63; filles : 53.

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l’UNESCO pour 1998/99

Les femmes et l’éducation

1. L’UNESCO a organisé à Abidjan les 2 et 3 mars 1999, un atelier à l’intention des coordonnateurs pour le Cameroun du projet d’éducation intitulé « L’éducation des filles en âge scolaire en Afrique » qui est axé sur la formation de la population féminine en Afrique. Cet atelier avait pour objectif d’examiner la stratégie d’ensemble et les orientations du projet ainsi que la mise au point de modules de formation.
2. Des représentantes des organisations féminines de base camerounaise ont pris part à l’atelier régional UNESCO/ONUSIDA sur l’éducation préventive des femmes en Afrique pour lutter contre le VIH/sida (Abidjan, 7-11 septembre 1998). Dix-sept pays de l’Afrique subsaharienne ont pris part à cet atelier qui avait pour objet de sensibiliser et de former comme il convient les femmes et les filles pour les aider à faire face au VIH et contribuer par là-même à en ralentir la propagation. Concrètement, il s’agissait de : renforcer les capacités des agents locaux en matière de sensibilisation, de recenser les pratiques optimales concernant l’éducation préventive pour lutter contre le VIH/sida et de proposer une compilation des stratégies et des recherches relatives à la diffusion de messages de santé adaptés à un public féminin analphabète ou à peine alphabétisé. À cet égard, le bureau de l’UNESCO à Dakar a publié : HIV/AIDS Preventive Education: A Practical Guide for Coordinators of Women’s Grassroots Organizations in Africa and African Women and AIDS: Scope, Impact and Response.

Accès des filles à l’enseignement scientifique, technique et professionnel

1. Le Cameroun était l’un des pays auxquels s’appliquait le projet intitulé « L’accès des femmes à l’enseignement des mathématiques et des sciences en Afrique », mis au point par le Groupe de travail de l’ADEA (African Distance Education Association) sur la participation des femmes et financé par un groupe de donateurs dont fait partie l’UNESCO.

Les femmes, la science et la technologie

1. Le Cameroun a pris part au Forum régional africain intitulé « Les femmes, la science et la technologie en Afrique » (Burkina Faso, 25-28 janvier 1999), qui faisait partie d’une série de consultations régionales organisées dans le monde entier par l’UNESCO en collaboration avec d’autres partenaires, en vue de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 26 juin-1er juillet 1999). Ce forum avait pour objet de rendre compte de la participation des femmes aux progrès scientifiques et technologiques et de recenser les ressources susceptibles de contribuer à réduire les énormes disparités sexuelles dans les effectifs employés dans la branche. Les préoccupations majeures exprimées par chacun de ces forums ainsi que leurs rapports finals respectifs ont été examinés au cours de la Conférence mondiale.

Les femmes et la promotion d’une culture  
de la paix

1. Le Programme de l’UNESCO intitulé « Les femmes et la promotion d’une culture de la paix » a aidé les femmes africaines dans leur lutte contre la violence et les conflits armés sur leur continent et leur a permis d’être reconnues en tant que partenaires décisives du processus de consolidation de la paix. Le projet spécial sur les femmes et une culture de paix en Afrique (1998-1999) poursuivi au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine, en République du Congo, en Namibie, en Sierra Leone et en République-Unie de Tanzanie s’est traduit par un certain nombre de résultats non négligeables. Sept monographies ont été publiées sur les modes de règlement des conflits par des moyens traditionnels non violents, les techniques de prévention et de consolidation de la paix et l’expérience des femmes en la matière, dont une sur le Cameroun intitulée « La médiation traditionnelle des conflits par les femmes ». Ces monographies ont été réalisées en collaboration avec des organisations non gouvernementales africaines telles que l’Association africaine des femmes pour la recherche sur le développement ainsi qu’avec le bureau de l’UNESCO en République centrafricaine.
2. Le Cameroun a pris part à la Conférence panafricaine des femmes pour une culture de paix, organisée par l’UNESCO, l’Organisation des États africains et la Commission économique pour l’Afrique à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) en mai 1999. La Conférence a été l’occasion pour les femmes africaines de formuler leurs propres programmes de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de réconciliation. La Déclaration de Zanzibar sur les femmes d’Afrique et une culture de la paix et l’Agenda des femmes pour une culture de la paix en Afrique a été adoptée par 50 États d’Afrique dont le Cameroun. Cette déclaration a également reçu l’appui de l’Assemblée des chefs d’État et de gouvernement de l’Organisation de l’unité africaine (Alger, juillet 1999) et de la trentième Conférence générale de l’UNESCO (Paris, novembre 1999).

Bourses

1. Dans le cadre du Programme de bourses de l’UNESCO pour 1998-1999, une bourse a été accordée à Mme V. Mapto Kengne pour lui permettre de poursuivre des études de recherche documentaire pendant trois mois en France. En 1998, au titre du projet intitulé « Fonds en dépôt No 507/INT/13 », une bourse a été octroyée à Mme J. Mouthe pour lui permettre de suivre un stage d’études de huit mois dans le domaine de la planification et de l’administration de l’éducation, à l’Institut international de planification de l’éducation (IIEP) de l’UNESCO. Enfin, dans le cadre du Programme de bourses Corée/UNESCO, une bourse a été octroyée en 1999 à Mme S. V Ebote pour lui permettre de suivre un cours de 27 jours dans le domaine de la production documentaire télévisée.

Cuba

Statistiques de base

1. Population (en milliers), 2000 : population totale : 11 201 000; population masculine : 5 612 000; population féminine : 5 589 000; population âgée de 15 à 49 ans, 2000 : 3 082 000 hommes et 3 028 000 femmes; taux d’analphabétisme des adultes (estimation pour 2000), hommes et femmes confondus : 3,3 %; hommes : 3,2 %; femmes : 3,4 %; taux brut de scolarisation dans l’enseignement primaire et secondaire, 1996 : 93 % pour les garçons et 96 % pour les filles; taux net de scolarisation dans le primaire, 1996 : 100 % pour les garçons comme pour les filles.

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l’UNESCO pour 1998‑1999

Les femmes et l’éducation

1. L’UNESCO a appuyé les activités menées à Cuba pour promouvoir les échanges de données d’expérience et mieux faire connaître les nouvelles méthodes d’éducation en matière de développement durable, s’agissant notamment de stages et d’ateliers de formation et/ou d’actions de formation s’adressant à divers acteurs au sein de la collectivité et de la publication d’outils pédagogiques à l’intention des jeunes et des femmes.
2. L’UNESCO a également aidé Cuba à promouvoir et à renforcer la participation des jeunes des deux sexes à la recherche de solutions aux problèmes à caractère local auxquelles se heurtent les communautés vivant dans la région de marais dans l’ouest de la péninsule de Zapata, qui est déjà protégée, et dont on envisage de faire une réserve de biosphère.

Éducation à une culture de la paix

1. Dans le cadre du programme de l’UNESCO intitulé « Les femmes et la promotion d’une culture de la paix », plusieurs publications et documents ont été diffusés dans le pays, notamment le Manuel pour l’éducation aux droits de l’homme, destiné aux écoles primaires et secondaires, qui comprend un chapitre sur les droits des femmes et des jeunes filles et la lutte contre les stéréotypes, et un coffret pédagogique de l’UNESCO sur le thème « La pratique de la citoyenneté ».

Les femmes, la science et la technique

1. L’UNESCO a permis à des spécialistes latino-américains des questions liées aux femmes, à la science et à la technique, en particulier à des experts originaires des pays les moins développés, de participer au Forum régional organisé en 1998 à San Carlos de Bariloche (Argentine) sur le thème « Les femmes, la science et la technique : diagnostic et stratégies ». Cuba a contribué à l’établissement et à la publication du rapport technique de cette manifestation. Cuba s’est prononcée en faveur de l’intégration des questions de sexospécificités aux travaux de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) et de la présentation de recommandations en ce sens à la Conférence. Par ailleurs, l’UNESCO et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ont financé conjointement la participation d’une scientifique cubaine à la Conférence de Budapest.

Renforcement des capacités locales – promotion des pratiques culturelles

1. L’UNESCO a appuyé le concours international « Design 21 » destiné à promouvoir la diversité culturelle par la mode. Les stylistes ont été sélectionnés en fonction des critères d’innovation appliqués dans cette branche et compte tenu de l’identité culturelle et de l’utilisation de matières premières renouvelables et locales. Les jeunes lauréats des deux sexes ont bénéficié d’une audience internationale lors d’un défilé de mode qui s’est tenu à l’occasion d’EXPO 98 à Lisbonne le 7 juin 1998 et d’une exposition au musée national du costume à Lisbonne (24 juin-24 septembre 1998). La lauréate de Cuba était Mme Elena Gomez Canosa.

Les femmes et la santé

1. La cinquième session du Comité international de bioéthique de l’UNESCO s’est tenu à Noordwijk (Pays-Bas) du 2 au 4 décembre 1998. Un rapport sur « La santé des femmes, la bioéthique et les droits de l’homme » a été présenté à cette occasion, qui dénonce la discrimination subie par les femmes dans le secteur sanitaire où elles n’ont pas un accès égal aux soins de santé. Le rapport s’intéressait spécialement aux thèmes ci-après : la santé des femmes à chaque étape de la vie; la santé et la reproduction; la violence à l’encontre des femmes et des filles en Amérique latine, y compris Cuba; la santé des femmes âgées, et contient plusieurs études de cas (sélection en fonction du sexe du foetus, excision, etc.).

Bourses

1. Dans le cadre du programme de bourses de l’UNESCO, une bourse d’un an a été décernée à Mme L. Boggiano pour lui permettre d’étudier la conservation et la restauration des monuments à Cecree (Brésil). Et au titre du programme de bourses conjoint entre l’UNESCO et la République tchèque, une bourse a été accordée à Mme C. Batista pour lui permettre de poursuivre des études sur la chimie analytique.

Participation au programme pour 1998-1999

1. Un projet d’éducation aux droits de l’homme pour une culture de la paix pour les Amériques a été exécuté avec l’appui de l’UNESCO en collaboration avec les conjoints des chefs d’État et de gouvernement de pays des Amériques.
2. Le bureau de l’UNESCO à La Havane a pour principale mission de promouvoir et d’aider le développement culturel et l’intégration de la région. Il s’emploie aussi à entreprendre des activités culturelles au service du développement, comme la valorisation du patrimoine culturel, la promotion des secteurs culturels, du tourisme culturel et de la créativité en tant que moteur de la vie culturelle et du développement économique aux niveaux national, sous-régional et régional.

Iraq

Statistiques de base

1. Population (en milliers), 2000 : population totale : 23 115 000; population masculine : 11 756 000; population féminine : 11 359 000; population âgée de 15 à 49 ans, 2000 : 5 736 000 hommes et 5 492 000 femmes; taux d’analphabétisme des adultes (estimation pour 2000), hommes et femmes confondus : 44,1 %; hommes : 34,4 %; femmes : 54,1 %; taux brut de scolarisation dans l’enseignement primaire et secondaire, 1995 : 73 % pour les garçons et 58 % pour les filles; taux net de scolarisation dans l’enseignement primaire, 1995 : 81 % pour les garçons et 71 % pour les filles.

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l’UNESCO pour 1998‑1999

Les femmes et l’éducation

Indicateurs d’éducation

1. Le Directeur du Département de la planification du Ministère iraquien de l’éducation a participé à un atelier de formation sous-régional sur les statistiques et les indicateurs tenant compte des sexospécificités pour les États arabes, qui a été organisé par l’UNESCO à Amman, en novembre 1998, en collaboration avec le Comité national jordanien pour l’UNESCO.
2. À la demande du Gouvernement iraquien, l’UNESCO a entrepris une mission (en juin 1999) pour établir le plan d’une école secondaire pour filles à Bagdad. Un site a été choisi, des pourparlers ont été entamés avec les autorités nationales et les principaux éléments d’un cahier des charges ont été arrêtés pour l’école. Sur la base de ces travaux, un avant-projet a été établi, comportant notamment le schéma conceptuel de l’école. En août 1999, une maquette de l’école a été réalisée et soumise à l’approbation du Représentant permanent de l’Iraq auprès de l’UNESCO.

Bourses

1. Dans le cadre du programme de bourses de l’UNESCO, une bourse a été décernée à Mme D. Yakoub pour qu’elle suive une année d’études dans le domaine des ressources humaines à l’Institut d’études supérieures et de formation continue de Tunisie (1998-1999). Une bourse Hirayama/Les routes de la soie de l’UNESCO a été décernée à Mme N. Al-Mutawalli pour lui permettre d’étudier en 1999 les courants d’échanges entre la Mésopotamie et l’Orient d’après les textes cunéiformes.

Programme extrabudgétaire

Projets nationaux

1. Par le biais du Programme international pour le développement de la communication, des fonds ont été alloués à l’Iraq pour l’achat du matériel nécessaire à la réalisation de programmes à l’intention des enfants, des jeunes et des femmes.

Lituanie

Statistiques de base

1. Population (en milliers), 2000 : population totale : 3 670 000; population masculine : 1 732 000; population féminine : 1 938 000; population âgée de 15 à 49 ans, 2000 : 941 000 hommes et 941 000 femmes; taux d’analphabétisme des adultes (estimation pour 2000), hommes et femmes confondus : 0,4 %; hommes : 0,3 %; femmes : 0,5 %; taux brut de scolarisation dans l’enseignement primaire et secondaire, 1996 : 90 % pour les garçons et 91 % pour les filles.

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l’UNESCO pour 1998‑1999

Les femmes, la science et la technique

1. La Lituanie a pris part à la Conférence régionale européenne convoquée à Bled (Slovénie) du 5 au 7 novembre 1998 par la Commission nationale de la Slovénie pour l’UNESCO en vue de la Conférence mondiale de la science (Budapest, 26 juin-1er juillet 1999), dont les participants ont unanimement souligné l’importance de la présence des femmes dans les domaines scientifiques et techniques comme facteur du développement durable. Un vigoureux soutien a également été assuré à l’intégration des questions de sexospécificités aux travaux de la Conférence de Budapest et à la présentation de recommandations en ce sens à la Conférence.

Échange de connaissances dans les domaines des sciences exactes et des sciences humaines

1. C’est dans le but de renforcer la coopération entre scientifiques que l’UNESCO a lancé le 4 mai 1998 la section roumaine d’Euroscience (forum à l’appui de la collaboration paneuropéenne) sous la forme d’un atelier international. Quatre-vingt-six participants (dont des experts de haut niveau, des professionnels des médias et des responsables gouvernementaux parmi lesquels 50 femmes) originaires pour la plupart de Roumanie mais aussi de Lituanie et de la République de Moldova, ont participé au lancement.

Bourses

1. Des bourses ont été décernées à Mme V. Panomariovaite, Mme V. Pabarskaite et Mme L. Zadeikaite dans le cadre du Programme de la banque de bourses de l’UNESCO 1998-1999 pour leur permettre de faire respectivement six mois d’études de musique (piano) au Conservatoire de musique de Paris, deux semaines d’études dans le domaine de la culture au siège de l’UNESCO à Paris et deux semaines d’études dans le domaine de l’éducation également au siège de l’UNESCO.

République de Moldova

Statistiques de base

1. Population (en milliers), 2000 : population totale : 4 380 000; population masculine : 2 097 000; population féminine : 2 283 000; population âgée de 15 à 49 ans, 2000 : 1 151 000 hommes et 1 190 000 femmes; taux d’analphabétisme des adultes (estimation pour 2000), hommes et femmes confondus : 1,1 %; hommes : 0,5 %; femmes : 1,7 %; taux brut de scolarisation dans l’enseignement primaire et secondaire, 1996 : 86 % pour les garçons et 87 % pour les filles;

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l’UNESCO pour 1998‑1999

Les femmes et l’éducation

Institut de l’UNESCO pour l’éducation

1. La République de Moldova a participé au Programme 5.05 « Le suivi et l’évaluation dans une perspective égalitaire », Quezon City, 1999.

Les femmes, la science et la technique

1. La République de Moldova a participé à l’université d’été sur « La structure et la stabilité des nucléons et des systèmes nucléaires » qui s’est tenue en Roumanie du 24 août au 5 septembre 1998 avec 63 participants (chercheurs, experts de haut niveau, professeurs d’université) dont 22 femmes. Elle a en outre participé au 11e Congrès de la Fédération des sociétés européennes de physiologie des végétaux qui s’est tenu à Varna (Bulgarie) du 7 au 11 septembre 1998 et qui a rassemblé plus de 350 scientifiques, dont 145 femmes.

Roumanie

Statistiques de base

1. Population (en milliers), 2000 : population totale : 22 326 000; population masculine : 10 957 000; population féminine : 11 369 000; population âgée de 15 à 49 ans, 2000 : 5 976 000 hommes et 5 818 000 femmes; taux d’analphabétisme des adultes (estimation pour 2000), hommes et femmes confondus : 1,9 %; hommes : 1 %; femmes: 2,8 %; taux brut de scolarisation dans l’enseignement primaire et secondaire, 1996 : 87 % pour les garçons et 86 % pour les filles; taux net de scolarisation dans l’enseignement primaire, 1996 : 96 % pour les garçons et 95 % pour les filles;

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l’UNESCO pour 1998‑1999

Les femmes et l’éducation

1. Dans le cadre du projet spécial intitulé « Les femmes, l’enseignement supérieur et le développement », une contribution a été apportée au programme régional du Centre européen pour l’enseignement supérieur (CEPES) portant sur les pratiques optimales en matière de promotion de l’égalité hommes femmes dans l’enseignement supérieur.
2. L’Université pour femmes Envila, à Minsk, a participé à l’élaboration de monographies sur les meilleures pratiques en matière de parité dans toute la région. Un atelier est en cours d’organisation sur la base de ces monographies.
3. L’UNESCO a participé au recueil de données en collaboration avec le Ministère roumain de l’éducation nationale, la Faculté de sciences juridiques d’Oradea, l’Université de Babes-Bolyai de Cluj, Napoca, l’Université de Timisoara et l’Ana, société roumaine d’analyses féminines. Une monographie a été établie à cet égard par Mme Mihaela Miroiu de l’École nationale de sciences politiques et administratives de Bucarest.

Assistance prêtée aux États Membres  
en vue de l’élaboration de politiques d’éducation nationale au service  
d’un avenir durable

Les femmes, la science et la technique

1. La Roumanie a participé à un programme international d’université d’été sur la physique des hautes énergies organisé par l’Institut conjoint de recherche nucléaire.
2. Elle a également participé à un atelier international d’été sur le thème « La structure et la stabilité des nucléons et des systèmes nucléaires » tenue en Roumanie, du 24 août au 5 septembre 1998, et financé en partie par le bureau de Venise du bureau régional de l’UNESCO (UVO-ROSTE) de science et de technique pour l’Europe. Les questions examinées relevaient de plusieurs sous-domaines, des basses énergies aux hautes énergies, de la structure électronique au mécanisme de réaction et des systèmes stables aux systèmes chaotiques. Sur les 63 chercheurs qui ont participé à ce programme, 22 étaient des femmes.
3. La Roumanie a également participé à un atelier international sur la biodynamique et les membranes, qui a bénéficié d’un financement partiel d’UVO-ROSTE. Sur les 86 experts, chercheurs et professeurs d’université qui ont assisté à l’atelier, 50 étaient des femmes.
4. L’UNESCO a tenu une série de consultations régionales dans le monde entier sur le thème des femmes et de la science. La Roumanie a participé au Forum régional européen intitulé « Les femmes et la science et la technique : la qualité et l’égalité, conditions du développement humain durable » qui a été organisé par le Comité national slovène pour l’UNESCO du 5 au 7 novembre 1998 à Bled (Slovénie) en vue de la Conférence mondiale sur la science qui devait se tenir à Budapest en juin/juillet 1999. Ces travaux ont débouché sur de nombreux résultats : les participants ont notamment été unanimes à souligner l’importance de la participation des femmes à la science et à la technique pour que le développement durable devienne réalité. Les participants ont aussi réaffirmé leur plein appui à l’intégration des questions de sexospécificités aux travaux de la Conférence de Budapest et décidé de présenter des recommandations à la Conférence à cet effet. Sur 110 participants, 83 étaient des femmes.
5. Le projet de recherche sur les villes, l’environnement et les relations entre les hommes et les femmes a été mené par le Programme sur la gestion des transformations sociales de l’UNESCO en collaboration avec le Comité national suisse pour l’UNESCO et exécuté en Amérique latine (Argentine, Cuba et Brésil), en Afrique de l’Ouest (Burkina Faso et Sénégal) et en Europe orientale (Bulgarie et Roumanie). Ce projet a pour but d’analyser la situation de l’environnement dans les villes moyennes et ses effets sur les relations sociales, notamment entre les hommes et les femmes, pour recueillir des informations dont se serviront les décideurs et les techniciens.

*Notes*

1 « Égalité entre les sexes et son intégration dans les activités du système des Nations Unies : un engagement pour l’action »; pour le texte de la déclaration, voir ACC/1998/4, annexe III.

2 A/CONF.177/20, chap. I, résolution 3, annexe II, par. 239 à 242.